



DELIBERATION

Conseil d'Administration

Centre Communal Action Sociale de

Séance du 04/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 11
Nombre de suffrages : 12

<u>Date de convocation</u> 28/03/2023
--

<u>Date d'affichage</u> 28/03/2023

<u>VOTE :</u>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.

Etaient présents :

Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme DEVISE Liliane, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre

Procuration(s) :

M. LAFUMAT René donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali

Etai(ent) absent(s) :

M. DOHA Médard

Etai(ent) excusé(s) :

M. LAFUMAT René

Numéro interne de l'acte : 2023-06
Objet : ADHÉSION À L'UDCCAS 2023

Madame la vice-présidente expose :

L'Union Départementale des CCAS et CIAS de l'Ardèche (UDCCAS 07) est une association qui rassemble les CCAS et CIAS du Département.

Pour les actions de l'UDCCAS 07 et son développement, il a été décidé, lors de l'assemblée générale du 6 avril 2013, de mettre en place une cotisation départementale de soutien.

Ce soutien permet de recevoir des informations diverses pouvant être utiles pour le CCAS de la commune.

La cotisation s'élève à 20 € pour les communes de 1000 à 3000 habitants.

Madame la vice-présidente propose de verser cette cotisation à l'UDCCAS afin de bénéficier d'informations utiles pour le CCAS de CORNAS.

Le conseil d'administration,
Madame la vice-présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : De verser la cotisation de 20 € à l'UDCCAS.

Article 2 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CORNAS
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

